

MUSEES DE MONTBELIARD - RESTAURATION D'ŒUVRES - DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)

Monsieur

expose :

Dans le cadre de l'appel à projets des musées de France et des axes de soutien de la DRAC, la Ville de Montbéliard et ses musées sollicitent une aide financière auprès de celle-ci pour accompagner les projets de l'année 2026. Le Conseil Municipal, par la délibération n°2025-06.10-25 avait validé la demande de subvention auprès de la DRAC pour la partie Education Artistique et Culturelle (EAC).

La présente délibération a pour objet la demande de subvention pour la partie restauration des œuvres des collections du Musée du château des ducs de Wurtemberg.

En prévision des trois nouveaux parcours muséographiques prévus au programme de la phase 2 de la réhabilitation du site du château, une ambitieuse campagne de restauration des collections des musées de la Ville est prévue, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, entre 2026 et 2030.

La première année de programmation sera dédiée à deux volets :

- **La préparation des restaurations à venir** : en ce sens, des études préalables doivent être menées par des restaurateurs. Elles concernent les beaux-arts (40 tableaux) et la paléontologie. Ces études vont permettre aux responsables des collections et à la régie des œuvres de calibrer le budget de restauration des années à venir et ainsi d'établir des ordres de priorité sur les œuvres et items à traiter.
- **La restauration d'œuvres pour exposition** : un miroir et quatre bras de lumières, donnés aux musées en 2025 et passés en commission de restauration la même année doivent être restaurés pour intégrer la salle 11 du parcours historique. En retrouvant leur intégrité (certains morceaux importants sont cassés), ils pourront être exposés de façon sécurisée et suggérer encore davantage l'ambiance du château d'Étupes.

Le montant des restaurations soumises à la DRAC s'élève pour 2026 à 11 951 €.

La demande de subvention sollicitée auprès de la DRAC pour ces restaurations serait de 40% soit 4 780 €.

Il est proposé de solliciter en 2026 en complément de la délibération n°2025-06.10-25 une subvention à l'Etat (DRAC) à hauteur de 4 780 € pour les restaurations d'œuvres

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les présentes dispositions,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter une subvention complémentaire auprès de la DRAC et à signer tout acte s'y rapportant,
- de s'engager à prendre en charge les cofinancements qui ne répondraient pas à hauteur des sollicitations.